



CSD 30 Coordination Syndicale Départementale du Gard

La CGT : une ambition solidaire



Et voilà que toutes les listes des organisations syndicales pour les élections professionnelles 2018 sont déposées...

Et voilà que dans un contexte d'attaque sans précédent de notre statut et des services publics, alors même que tous les fondements du syndicalisme sont attaqués de toute part, la CGT départementale des services publics se maintient dans quelques secteurs...

- Comités techniques locaux: Aigues Mortes – Aimargues- CC terre de Camargue – La Grand combe- Manduel- Maison de retraite Molières sur Cèze- Sommières – Uzès- Vauvert.
- Dans les grandes collectivités que sont le Conseil Départemental, Alès Communauté d'agglomération Grand Alès et Nîmes.
- Dans les plus petites communes pour ce qui est du Centre de Gestion.

Autant dire qu'il ne s'agit que de l'effet direct des attaques que nous subissons localement qui ne sont-elles mêmes que l'expression d'une politique nationale qui cherche à déréglementer tous azimuts les fondements de notre statut, des moyens de services publics, au profit des politiques d'austérité et des ajustements budgétaires...

Face à cette situation **le Vote CGT** sera plus qu'essentiel pour prémunir les sociétés contre la concurrence de tous contre tous, faire front aux attaques structurelles à la fois sur le travail, la protection sociale, l'emploi ...

Alors que l'économie numérique s'impose, remettant en cause le fondement social du travail, les propositions de la CGT nécessitent qu'elles soient connues partagées et défendues par le plus grand nombre, car des solutions collectives et solidaires dépendra notre force d'écrire la société que nous voulons pour un Développement Humain Durable ...

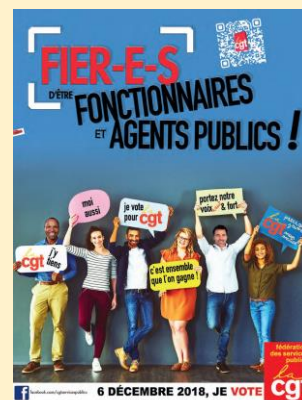
**SOYONS FIERS D'ÊTRE FONCTIONNAIRES !
Ecrivons notre avenir avec le vote CGT !**

Pour rappel, **l'assemblée générale des syndicats est fixée le jeudi 20 décembre 2018 à la bourse du travail à Nîmes.**

L'occasion en fonction des résultats des votes (scrutin au 6 décembre) de redéfinir le contour de notre action collective locale ... D'ici là bonne campagne bon vote à tous !

**Novembre
décembre 2018**

VIE SYNDICALE



FORMATION SYNDICALE



RETRAITE

Notre affaire à tous

RENDEZ-VOUS

SALARIAL

NOUVELLES ANNONCES



Le blog de la CSD c'est:
[cgtterritoriauxgard@
over-blog.com](mailto:cgtterritoriauxgard@over-blog.com)

le mail c'est :
[cgt.territoriauxgard@
orange.fr](mailto:cgt.territoriauxgard@orange.fr)
Tél 04 66 76 23 37



FORMATION SYNDICALE

En prévision du renouvellement général des instances paritaires – un mandat CGT pour agir en

- **CHSCT** (hygiène sécurité conditions de travail) : jeudi 22 et vendredi 23/ 11/2018 à Nîmes.
- **CAP- CCP** (carrières titulaires – non titulaires) : jeudi 13 et vendredi 12/2018, à Nîmes

☞ *Chaque agent a droit à 12 jours par an. Les demandes sont à présenter auprès des autorités territoriales un mois à l'avance. (15 j pour les agents du Conseil général)*



Toutes les informations auprès de notre référente Nathalie à la CSD (jeudi)

Par Mail : formationcsdcgt30@orange.fr

VIE SYNDICALE

Assemblée générale des syndicats

Elle se tiendra le **Jeudi 20 décembre 2018** à la Bourse du travail à Nîmes

Au programme :

- Elections professionnelles 2018 : des résultats aux enjeux : représentativité syndicale nouveaux droits et moyens- actions mobilisations à venir- quelle organisation et réorganisation du collectif départemental pour le mandat qui va s'ouvrir ?

Chaque voix compte !

Tous les adhérents sont invités à participer à cette réunion (convocation à déposer trois jours minimum à l'avance)

Comité National Fédéral

Il se déroulera les 10 et 11 janvier 2019 à Montreuil.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

RÔLE, DROITS ET DEVOIRS DES ASSESSEURS ET DÉLÉGUÉS DE LISTE

Chaque liste de candidats a le droit de désigner :

- un assesseur titulaire et un assesseur suppléant pour chaque bureau de vote.
- des délégués de liste titulaires ou suppléants qui peuvent représenter la liste dans un ou plusieurs bureaux de vote.

Assesseurs et délégués de liste contribuent au bon déroulement et à la sincérité du scrutin.

Il faut cependant distinguer leur rôle :

- **les assesseurs** font partie du bureau de vote et participent aux opérations électorales, ainsi qu'aux délibérations du bureau et à ses décisions en cas de difficulté. En cas de désaccord ou de remarque sur la prise en compte par le bureau, ils le font inscrire au procès-verbal.
- **les délégués** représentent la liste et ont un droit de contrôle sur l'ensemble du scrutin. Ils peuvent faire inscrire remarques ou réclamations au procès-verbal et sont invités à contresigner celui-ci après le dépouillement (voir les détails ci-dessous).

Assesseurs et délégués de liste ont :

- un devoir de neutralité. « Ils s'abstiennent de toute manifestation d'appartenance ou de conviction ». Toute propagande électorale est interdite le jour du scrutin.
- un rôle syndical d'information de la CGT sur le déroulement du vote (CSD- UD Fédération)

Peuvent être assesseurs ou délégués de liste :

- les candidats,
- les électeurs inscrits sur la liste électorale.

Les assesseurs ou délégués de liste bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence.

Elle est de droit sur présentation d'un justificatif, sauf « nécessité de service » (les circulaires ministérielles recommandent d'accorder les plus grandes facilités aux personnels concernés).

Ils sont considérés en temps de travail effectif...



RETRAITE

Notre affaire à tous...

Chacun est en droit de se poser une question simple: une réforme des retraites pour passer d'un système fondé sur la solidarité et la répartition à un système individuel par point, pourquoi faire? Pourquoi modifier quelque chose qui fonctionne?

- Évidemment, pour saper les bases de la répartition et tenter de faire entrer la capitalisation. « Le patronat ne désarme jamais », nous avait averti le ministre communiste Ambroise Croizat, l'un des fondateurs de notre système de retraites après-guerre.

Rappelons qu'en France, le taux de pauvreté chez les retraités est plus de deux fois inférieur à celui de la population globale, en comparaison par exemple avec l'Allemagne où les retraités devront attendre 2020 pour accéder à un taux de remplacement de 46% (43% prévu en 2030°)

Et que remarque-t-on dans les pays qui ont déjà un système par points, comme la Suède ?

Et bien qu'à force de baisser chaque année, les points cotisés ne suffisent plus à assurer une vie digne aux retraités. Dans ces pays, on introduit donc un volet capitalisation obligatoire. Une aubaine pour les assureurs !

(D'après l'entretien de Jérémie Younes avec Christophe Ramaux)

Calendrier de la « réforme » des retraites

- **Mai 2018** : début de la concertation avec les syndicats et ouverture d'une consultation en ligne
- **Décembre 2018** : présentation des conclusions et orientations du projet de loi
- **Juin 2019** : vote de la loi
- **2025** : la « réforme » n'entrerait en vigueur qu'en 2025 pour laisser le temps de la transition aux caisses d'assurance vieillesse



SUITE AU RENDEZ-VOUS SALARIAL DU 17 OCTOBRE 2018

Nous faisons ici un point synthétique sur les mesures à compter du 1^{er} janvier 2019 : (nombreuses demandes

Annonces confirmées :

- Poursuite et déploiement du PPCR en 2019 (14 nouveaux décrets sont publiés d'autres sont en attente)
- Reconduction GIPA au titre de 2018
- Revalorisation barèmes des frais de missions sauf pour la formation en attente.
- Ajustement des décrets transfert primes-points.
- Compte épargne temps : revalorisation du barème d'indemnisation et abaissement du seuil à 15 jours (au lieu de 20)

Calendrier repoussé pour :

- Forfait de mobilité durable annuel de 200 euros
- Mesures inscrites dans le cadre de la transformation du système de santé (reclassement aide-soignant- prime de coopération reconnaissance statutaire des infirmiers en pratique avancée ...)



Les heures supplémentaires exonérées de cotisations salariales ?

Le gouvernement propose, à partir du 1^{er} septembre 2019 l'exonération de la part salariale des cotisations sociales (RAFP et Ircantec pour les contractuels) sur les heures supplémentaires qui demeureront imposables comme dans le privé.

Financée par une ponction sur la branche famille de la sécurité sociale (mode de financement non précisé à ce jour) Pour la CGT, cette mesure va concerner environ 1,5 M d'agents pour un gain mensuel de 10 à 16 euros vise à accompagner les suppressions d'emploi et aura pour effet l'allongement du temps de travail au détriment de la santé des personnels...

(Retrouver le compte rendu complet sur le site fédéral
<https://www.cgtservicespublics.fr>)

Non à la flexibilité !

Non aux privatisations de services publics !

Non aux suppressions de poste !

Oui aux renforcements des droits collectifs !

Oui au dégel du point d'indice !

Oui à un plan pluriannuel d'intégration des primes !

Oui à l'égalité salariale des hommes et des femmes !

MA VOIX DOIT COMPTER
LA CGT,

**VOTRE
MEILLEUR
ATOUT !**

Le 06
décembre
2018
**ÉLECTION
FONCTION
PUBLIQUE**



**L'ÉGALITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UN
SLOGAN MAIS UNE RÉALITÉ.**

10 propositions CGT pour gagner l'égalité

- 1 >> la disparition des écarts de rémunérations et pensions**
- 2 >> la lutte contre la précarité et les bas salaires**
- 3 >> la revalorisation salariale et la reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine**
- 4 >> l'accès des femmes aux mêmes carrières que les hommes**
- 5 >> la mixité des métiers**
- 6 >> le remplacement des systèmes d'évaluation individuelle par l'évaluation collective du travail**
- 7 >> la fin du « culte du présentéisme » (réunions en dehors des horaires de travail, rappels sur les repos...) et de la mobilité imposée**
- 8 >> la lutte contre toutes les formes de sexisme et contre les violences faites aux femmes**
- 9 >> des droits pour l'articulation vie privée, vie professionnelle**
- 10 >> des droits pour la maternité et la parentalité**

Le vote CGT

Les élu.e.s et mandaté.e.s CGT dans les instances représentatives (Commissions Administratives Paritaires, Commissions Consultatives Paritaires, Comités Techniques, Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) agissent au quotidien pour lutter contre les discriminations, gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, améliorer les conditions de travail, les organisations de travail, garantir la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agent.e.s.

>> ACTU

Une négociation entamée le 10 septembre sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique s'est achevée ce 24 octobre. **La CGT a porté de nombreuses propositions durant cette négociation. Elle va prendre le temps d'une large consultation avant de se prononcer.**



CAMPAGNE CGT « GAGNONS L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE »

Pour mener cette bataille, la CGT Fonction Publique a conçu **un guide militant** complet sur les enjeux, les revendications, les outils et points d'appui, que vous pouvez retrouver sur le site internet <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>

Enfin, la CGT Fonction publique lance **une motion à l'attention du premier ministre** pour que le gouvernement mette ses actes en accord avec les déclarations faisant de l'égalité femmes hommes une « grande cause nationale ».



**FONCTION
PUBLIQUE :**

**GAGNER L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**